

NOTICE D'INFORMATION
EXPERIMENTATION D'UN DEPISTAGE REACTIF POUR EVITER LES FERMETURES DE CLASSE

Actuellement, lorsqu'un élève contracte la Covid, le protocole sanitaire prévoit la fermeture de sa classe durant 7 jours.

L'école de votre enfant participe à une expérimentation qui vise à organiser des opérations de dépistage plus rapides, dès le signalement d'un cas confirmé de Covid dans une classe, pour limiter la propagation du coronavirus et éviter au maximum les fermetures de classes.

Cette expérimentation sera applicable à deux conditions :

- que le dépistage ait lieu le jour même ou le lendemain au plus tard ;
- que les résultats vous soient communiqués moins de 48h après signalement du 1^{er} cas.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie la classe sera fermée. La classe pourra également être fermée si plus de 3 cas sont détectés au total en incluant le premier élève qui a contracté la Covid.

Lorsque les conditions, notamment celles concernant les délais, sont remplies :

- les élèves testés dont le résultat est négatif pourront rester en classe. Ils devront porter le masque en intérieur comme en extérieur à partir du CP et participeront à un second dépistage organisé 7 jours après le premier ;
- les élèves dont le résultat est positif devront s'isoler 10 jours ;
- les élèves qui n'ont pas été testés ne pourront revenir en classe qu'après un isolement de 7 jours.

Les tests réalisés seront des tests PCR salivaires. Le recueil de la salive sera organisé en classe.

Les résultats des tests vous seront communiqués directement par le laboratoire d'analyse et vous devrez informer le directeur de l'école en cas de résultat positif au plus vite. Le médecin conseiller technique départemental de l'éducation nationale en sera également informé.

Pour que votre enfant puisse participer à ces opérations de dépistage, nous avons besoin de votre consentement écrit et de renseignements dès à présent.

Si vous souhaitez que votre enfant soit testé en cas de signalement d'un cas positif dans sa classe, vous devez retourner le formulaire ci-joint avec une copie de votre carte vitale ou de votre attestation de sécurité sociale. Vous pourrez retirer votre consentement à tout moment.

NB : Si votre enfant a déjà contracté la Covid depuis moins de deux mois, il ne rentre pas dans l'expérimentation. Mais la transmission de votre consentement reste nécessaire pour le reste de l'année.

Les données renseignées sur ce formulaire seront conservées par l'école et par le laboratoire d'analyse pendant toute l'année scolaire. En cas de dépistage, les données relatives au test et les résultats seront enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP et conservées 3 mois.